

# RANDONNEE

## LE CHEMIN DU TEMPLE



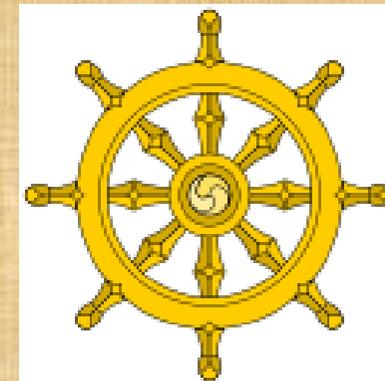
### Distances :

- Aller simple : (du bourg de St Priest des champs au temple):  
⇒ 6,8 km durée 2h .
- Boucle (Départ et retour bourg de St Priest des champs, temple, passant par l'Etang du Cheix) :  
⇒ 18,8 km durée 6h .

A proximité de St Priest des champs, possibilité de visiter les Vergers conservatoires communaux, la cascade du « Gour Saillant », le site des eaux Minérales ou encore l'Eglise classée de Biollet...

Ce chemin est balisé avec la roue du Dharma

*Avec la participation des mairies de Saint Priest des Champs et de Biollet ainsi que du monastère Dhagpo Kundreul Ling, du SMAD des combrailles, de l'Office de tourisme des Combrailles.*



Le départ du chemin est situé dans le bourg de St Priest des champs (devant la mairie).

Prendre le petit chemin situé juste après la mairie et la caserne des pompiers, aller tout droit, à 600m prendre à gauche contourner le hameau de Visignol, aller jusqu'au panneau directionnel du hameau de La Carte, prendre à gauche, à 400m prendre à droite un chemin de terre .

À 500m prendre à droite un chemin goudronné , à 500m arriver à un carrefour prendre à gauche et encore à gauche sur la RD 515, à 300m juste avant le pont en pierre qui surplombe la rivière le coli, prendre à droite un petit chemin aller tout droit, traverser le hameau du Teilhot, à 700m prendre à gauche sur 40m puis encore à gauche, aller tout droit prendre un petit chemin enherbé, à 700m prendre à gauche et aller tout droit vous passez sur le pont des Ribières.

Vous entrez sur la commune de Biollet, à la 1ere maison du hameau de Nouailhat vous apercevez le temple pour la première fois , à 900m prendre à droite, à 200m prendre à gauche un chemin de terre, tout droit (par beau temps, joli point de vue sur la chaîne des puys inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO et le massif du Sancy point culminant de l'Auvergne), à 600m prendre à droite montée sur le temple avec une vue superbe au milieu de la végétation, à 700m prendre direction le temple possibilité de visiter la boutique et les lieux sous certaines conditions citées à la fin du flyer.

#### **Si vous désirez faire la grande boucle :**

A 200m après le temple prendre à droite, à 300m prendre à gauche, à 400m arriver à l'Étang du Cheix (juste en face de vous se trouve la chocolaterie (Choco Marcel) et son salon de thé une visite s'impose).

Prendre à droite, à 800m prendre à droite , aller tout droit au panneau directionnel des Isserts vous bénéficiez d'une très belle vue sur st Gervais d'auvergne repérable grâce à son château d'eau , à 800m prendre la direction du hameau de La Brousse, tout droit, continuer sur un chemin de terre à 1000m arriver au hameau de La Sauvolle , le traverser ,tout droit ,à 1100m prendre à gauche puis à 50m à droite, traverser le hameau de Jouhet , à 400m prendre à gauche sur un chemin de terre, tout droit traverser le hameau de Sous le bois.

Tout droit à 1400m au carrefour avec la D82 prendre à gauche puis à droite direction le hameau de la George (on peut apercevoir les vestiges des mines de charbon dont le chevalement , la poudrière et la maison des ingénieurs)

Aller tout droit a 1100m au carrefour avec la D110 prendre à droite (on retrouve le tracé du PDIPR de la cascade), à 200m prendre à droite un chemin à travers bois, à 800m prendre à gauche (vue sur le hameau du Vernadel) à 600m à droite, traverser le hameau à 200m prendre à droite, tout droit à 700m prendre à gauche, à 400m arriver au hameau de la Croizette avec une vue magnifique sur la chaîne des Puys, tout droit à 500m arriver au carrefour avec la D515 aller tout droit et retour au bourg de st Priest des Champs.

#### **Le site est accessible sous certaines conditions .**

- Que les véhicules à 2 ou 4 roues n'aient pas accès au lieu ;
- Que ce lieu ne soit pas ouvert aux pique-niques ;
- Qu'il soit préservé des activités bruyantes ( radio auto modélisme etc.) pour respecter le recueillement sur le lieu qui est un lieu de retraite;
- Que les visiteurs ne coupent pas de plantes , ne déplacent pas de pierres, et ne dérangent pas les animaux ;
- Qu'il n'y ait pas de baignade possible , pour des raison évidentes de calme et de sécurité et pour ne pas déranger les poissons et autres animaux du petit lac ;
- Et enfin ,qu'il ne soit pas possible de fumer ou de vapoter